

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Mission Eau Pure » – Espace Aubade

Article 1 – Organisateur du jeu

Le présent jeu concours est organisé par la société **ESPACE AUBADE**, dont le siège social est situé 1 rue du Doubs - 67100 Strasbourg, ci-après dénommée "l'Organisateur".

Ce jeu n'est ni géré, ni sponsorisé, ni associé à Meta, Facebook ou Instagram. Les informations communiquées par les participants sont destinées uniquement à l'Organisateur et non aux plateformes susmentionnées.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte personnel Facebook et/ou Instagram, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur et de leur famille.

La participation est gratuite, sans obligation d'achat.

Article 3 – Durée du jeu

Le jeu se déroulera du mercredi 28 mai 2025 à 09h00 au mercredi 18 juin 2025 à 23h59 inclus.

Un tirage au sort sera effectué le jeudi 19 juin 2025 pour désigner les gagnants.

Article 4 – Modalités de participation

Les participants devront se rendre sur la publication du jeu posté par Espace Aubade le mercredi 29 mai sur sa page Facebook (<https://www.facebook.com/espaceaubade>) et / ou sur son profil Instagram (<https://www.instagram.com/espaceaubade/>).

Pour enregistrer sa participation sur Facebook et / ou Instagram, l'internaute devra depuis son profil personnel :

1. Commenter la publication officielle du jeu en partageant une astuce éco-friendly lui permettant d'économiser l'eau à la maison;
2. Mentionner une personne dans ce même commentaire (facultatif) ;
3. Suivre le compte officiel @espaceaubade pour doubler ses chances (facultatif)

Chaque participant peut jouer une fois par plateforme.

Les doublons ou commentaires incomplets ne seront pas pris en compte.

Les commentaires ne prenant pas en compte la condition numéro 1 ne seront pas pris en compte.

Article 5 – Dotations

L'Organisateur met en jeu 10 lots au total :

- 5 sets de filtration d'eau BWT AC100 d'une valeur de 162€ pièce sur Facebook ;
- 5 sets de filtration d'eau BWT AC100 d'une valeur de 162€ pièce à gagner sur Instagram;

Dans la limite d'un lot unique par gagnant.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces. En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot.

Article 6 – Désignation des gagnants

Tous les gagnants (5 sur Facebook, 5 sur Instagram) seront tirés au sort parmi l'ensemble des participations valides à la clôture du jeu le jeudi 19 juin 2025, via un tirage aléatoire.

Les gagnants seront contactés en message privé par le compte officiel Espace Aubade via le réseau social sur lequel ils ont participé.

Article 7 – Remise des lots

Les gagnants devront répondre dans un délai de 7 jours calendaires à compter de la réception du message privé, en communiquant leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale en France métropolitaine, numéro de téléphone).

Ces informations seront destinées à un usage strictement limité à l'envoi de leur gain par la poste ou un transporteur privé.

En aucun cas, ces données ne seront utilisées à des fins commerciales.

Passé ce délai de 7 jours calendaires, sans réponse, le lot sera considéré comme perdu.

Les lots seront envoyés à domicile sans frais à l'adresse indiquée par les gagnants .

L'Organisateur fera tout son possible pour procéder à l'expédition des lots dans les meilleurs délais, une fois que l'ensemble des gagnants auront confirmé leurs coordonnées.

Aucune date précise d'envoi n'est garantie. Les lots seront toutefois expédiés au plus tard d'ici le 31 décembre 2025.

Article 8 – Données personnelles

Les données collectées sont traitées uniquement dans le cadre du jeu concours et ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, en adressant sa demande à Espace Aubade.

Article 9 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- Dysfonctionnement du réseau Internet;
- Perte de données ou de participation;
- Problème d'acheminement postal du lot.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, prolonger, modifier ou annuler le jeu sans préavis en cas de force majeure ou de nécessité.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.